Escècution de la Réquisition de Mi<sup>n</sup> le Grefch de Vaucluse on date du 14 ferrier 1956 MODÈLE N° 26

Art. 169 du règlement sur le service intérieur.

Format : 315/205 15º CORPS D'ARMÉE GENDARMERIE NATIONALE 15° LÉGION Vanchuse d.L. ARRONDISSEMENT d\_/ Orange e Section ...... BRIGADE a ! Orange Nº 66

OBJET

ou sujer de l'inventaire des biens de l'Église à Camaret.

(1) Indiquer le grade et le nom.
(2) Indiquer le commandement.
(3) Indiquer l'objet du rapport.

Nora. — Les avis des chefs hiérarchiques consignés, s'Il y a lieu, à la suite du rapport. Les inscriptions : brigade, arrondissement, compagnie sont faites suivant l'autorité qui établit le rapport. Ce rapport est fait sur feuille simple à moins que la rédaction et les apostilles successives ne nécessitent l'emploi d'une feuille double.

La largeur de la marge doit être de 0,07 c/m.

Imp. Générale de la Gendarmerie. — Lyon

61 - 1000 - 11-03

1 Orange 1 20 Térrier 1906

RAPPORT du ... brigadier Carrière commandant es la brigade à fiel d'Orange. Sur collimentaire des hiens de l'Église à Camaret

E brigadier Commandant la brigade o'fied d'arange, a l'honneur de rendre Compte que l'inventaire des liens écclésiastiques de l'Église de Camaret n'a fu être fait le 20 du Courant. Monsieur le Receveur de l'Enregistrement d'arange, s'est présenté à l'Église à 10 heures du matin accompagné du garde Champetre, déléqué de la municipalité, du brigadier et d'em gendarme, les cloches sonnaient à taute volée. Monsieur le curé entouré de son Vicaire et de 150 personnes environ a reçu Meonsieur le Receveur de l'Enregistrement devants l'entrée de l'Eglise, lui a demandé l'exhibition du titre l'autorisant à dresser l'inventaire et, après en avair firis connaissance, il lui a declare qu'il pouvait proceder à ses opérations, mais pendant ce temps, la porte de l'Église a été fermée intérieurements et laisque deousieur & Roceveur de l'Euregistrement s'est présente à la parte pour entrer, une vaix a crie ( on n'entre pas, seur ce refus et devant la surexcitation des personnes présentes le fonctionnaire à juge prudent de se retirer. Aucune menace ni aucun cris seditieux nout été prononces.

Carrier

J.º 523/3

XVe CORPS D'ARMÉE

30° Divsion

ÉTAT-MAJOR

Avignon, le 21 Feiries

Le Général Pilar

Commandant la 30<sup>me</sup> Division d'Infanterie et les Subdivisions de Nîmes, Avignon, Drivas et Lont-St-Esprit

à Mousieus le Préfet de Vanduse

à Avignon.

J'ai l'houneurs de vous accuses réception de la réquisition que vous m'aves adressée à la date du 20 févries en vue des opérations de l'unentaire des biens ecclésiastiques dans l'église de Camaret qui auont lieu, pour reprise, le 22 Courant à 9t du matin. J'ai fixé l'effectif des troupes des Train dis Equipages, en garnison à Orange, nicessaires au maintien de l'ardre à 10/ficies

l'hompette 24 hommes dont Ebrigadiess Une partie des hommes sera munie d'autils propres à processes, le cas échéant, l'entrée de l'église.

1 2/0/picies

SIVISION ...

Ordre a été donné au Commandant d'Armes d'Orange de fixe lui même les détails de mise en route du détachement pour qu'il soit rendre à Camaret en temp while, et de s'entendre avec le sous-préfet d'Orange, en vue de l'enécution de la répuisition.

go pilo

190.6

(11: 523/2) Ju et Transmis : Orande, le 21 Férrier 1906 I. Le Capitaine Comm & I'arrand " en desvice enterne Se Me des Logis Johef.

No 506/3 VU et TRANSMIS a Mé le Friefet du Département de Sauchebe

Avignon le 22 Februere 1906. Le Chei d'Escadron Commandant la Compagnie

Calverner